



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS

Par arrêté du 10 avril 2019, la Préfète informe les habitants de SAINT-ERBLON, NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE, ORGÈRES et PONT-PÉAN, qu'une enquête publique sera ouverte, du 14 mai 2019 (9h) au 20 juin 2019 (18h30), sur la demande présentée par RENNES MÉTROPOLE, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une déchetterie au lieu-dit « Le Perray » à SAINT-ERBLON.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- en mairie de SAINT-ERBLON (version papier) aux heures suivantes : lundi et vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, mardi, mercredi et samedi de 9h à 12h, jeudi de 14h30 à 18h30 (fermeture exceptionnelle les jeudi 30 mai, vendredi 31 mai et lundi 10 juin 2019).
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un poste informatique sera mis à disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la préfecture – 35000 RENNES, du lundi au vendredi de 9h à 16h, afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations sur le projet présenté pourront être obtenues auprès de Monsieur le Président de RENNES MÉTROPOLE, 4 avenue Henri Fréville - CS 20273 - 35207 RENNES CEDEX 2.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées :

➤ à la mairie de SAINT-ERBLON :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention de la commissaire enquêtrice.

➤ par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr (en précisant en objet du courriel : « industrie - enquête publique – déchetterie de Saint-Erblon - RENNES MÉTROPOLE »).

Madame Sophie LE DREAN-QUENEC'HDU, docteur vétérinaire, désignée par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice, recevra le public à la mairie de SAINT-ERBLON, les mardi 14 mai de 9h à 12h, jeudi 23 mai de 14h30 à 17h30, mercredi 29 mai de 9h à 12h, samedi 8 juin de 9h à 12h, jeudi 20 juin 2019 de 15h30 à 18h30.

Les observations et propositions du public seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et sur son site internet, ainsi que dans chacune des mairies concernées, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.